



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2026, le 13 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FAZILLEAU Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : M. FAZILLEAU Philippe, Maire, Mme GUILLET Martine, M. MENEAU Gilles, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme BERTRAND Carole, M. DEJARDIN Mathieu, Mme DRIARD Odile, Mme GERVAIS Françoise, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, M. LECARDEUR Jean-François, M. MONTIER Tanguy

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Martine

D2026_34 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L.2121-32 ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1650 portant création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la CCID est composée de 7 membres :

- le Maire ou l'adjoint délégué, président de la commission ;
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ;

Considérant que les commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, sur une liste de contribuables dressée, en nombre double (soit 24 noms), par le Conseil Municipal, qui doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir au moins 18 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Considérant que pour mémoire, depuis le précédent renouvellement, 2020, l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée. Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

Considérant que cette commission, qui se réunit en général une fois par an, assiste les services fiscaux en donnant son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale, servant de base aux impôts directs locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **dresse** une liste de 24 contribuables pour être commissaires titulaires et commissaires suppléants à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques :
 - 1- Mr PILTE Jacques,
 - 2- Mme GUILLET Martine,
 - 3- Mr MONTIER Tanguy,
 - 4- Mme GALIZIA Annick,
 - 5- Mr PEGUY Thierry,
 - 6- Mme BERTHAULT Ségolène,
 - 7- Mr DESBOIS Philippe,

- 8- Mr DEJARDIN Mathieu,
- 9- Mr CAILLARD Michel,
- 10- Mr SINIC André,
- 11- Mr LECARDEUR Jean-François,
- 12- Mr ROUSSEAU Denis,
- 13- Mr LIMANTON Jean-Marie,
- 14- Mr MENEAU Gilles,
- 15- Mr LAIZEAU Hervé,
- 16- Mr DRIARD Philippe,
- 17- Mr FAVALE Pasquale,
- 18- Mr BERTRAND Charles,
- 19- Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali,
- 20- Mr BOSSARD Didier,
- 21- Mr RIVIERE Patrice,
- 22- Mr LEVERT Denis,
- 23- Mr SEVIN Jean-Louis,
- 24- Mme GERVAIS Françoise.

- **autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **charge** le Maire de transmettre la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026

Le Maire,
M. FAZILLEAU Philippe



Le Secrétaire de séance,
Mme GUILLET Martine